

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 17 février 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

N°9.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 140 878,27€

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 61 788,09€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : 176 183,37€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 45 528,46€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 12 496,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 22 809,10€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 ;

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 22 809,10€

Ligne 002 ;

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 84 507,45€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS

AR Prefecture

005-240500264-20220217-9_2022-DE

Reçu le 22/02/2022

Publié le 22/02/2022

